

AVIS SUR LES PRINCIPES DEVANT GUIDER LA
RÉPARTITION DES MESURES MINISTÉRIELLES SUR
LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA
COMMUNICATION (TIC) 2022-2023

Avis présenté au

Centre de services scolaire de Montréal

Alliance des professeures et professeurs de Montréal

14 septembre 2022

— ALLIANCE
DES PROFESSEURES
ET PROFESSEURS
DE MONTRÉAL —



Le 15 juin dernier, le CSSDM présentait la documentation soumise à la consultation aux représentants de l'Alliance dans le cadre des travaux du Comité pédagogique de consultation (CPC) par le biais de sa représentante du Service des technologies de l'information (STI). Seuls les principes devant guider la ventilation budgétaire ont été présentés. Le CSSDM justifie cette approche par la possibilité d'acheminer plus tôt les sommes dans les milieux, prévoyant l'approbation par ses instances de la ventilation proposée en septembre plutôt qu'en novembre/décembre. L'Alliance reconnaît que cette démarche rendra vraisemblablement disponibles les ressources plus rapidement, mais exige malgré tout que leur ventilation, notamment les budgets dédiés au renouvellement des licences Microsoft, lui soit soumise le plus vite possible aux fins de vérification, l'objectif de l'Alliance n'étant pas de signer un chèque en blanc à l'employeur en acceptant de procéder de la sorte.

Les principes devant guider la ventilation des TIC proposés sont les suivants :

1. Répondre aux obligations légales :
 - Plan des 15 mesures de sécurité de l'information;
 - Programme de consolidation des centres de traitement.
2. Maintenir le rehaussement du réseau sans fil;
3. Poursuivre le remplacement des vieux tableaux numériques interactifs (TNI);
4. Renouveler en priorité les licences des ressources éducatives numériques (REN) et les licences Microsoft;
5. Maintenir la priorisation des années antérieures, en fonction des enveloppes reçues :
 - Acquisition d'ordinateurs pour les besoins d'agrandissements;
 - Maintien de l'entretien centralisé des TNI/EI.

L'Alliance approuve ces cinq principes sous réserve de ce qui suit :

Il faudra que le CSSDM s'assure de la pérennité des montants alloués en vertu des règles budgétaires édictées. Le devancement et la décentralisation annoncés en CPC en 2020 des fonds alloués pour les ensembles numériques pour répondre à la pandémie ont apparemment permis de fournir aux enseignantes et enseignants les ressources nécessaires dont ils ont besoin pour faire leur travail dans un tel contexte. L'Alliance demandait en effet l'an passé au Centre de services scolaire de faire les représentations nécessaires auprès du MEQ pour une bonification de ces montants pour les années ultérieures afin de mieux contrer l'obsolescence des outils technologiques. Bien que

l'employeur ait affirmé aux représentantes et représentants de l'Alliance que ses représentations ont porté fruit, force est de constater qu'une modeste augmentation des ressources du budget de la mesure 50760 allouée pour la mise aux normes des infrastructures technologiques a permis aux quelques 194 M\$ alloués en 2020-2021, réduits en 2021-2022 à 86,5 M\$ de passer à 93,5 M\$ pour 2022-2023. En faisant la comparaison avec 2019-2020, quand les sommes allouées à cette mesure étaient de 120,6 M\$, nous sommes en mesure d'affirmer que le gouvernement de la CAQ a donc choisi d'allouer aux TIC dans les CSS, en cette troisième année scolaire se déroulant dans un contexte de pandémie mondiale, seulement 77,5 % des sommes qu'il allouait en période pré-pandémique, alors que l'utilisation de l'ordinateur et du numérique est en constante augmentation en enseignement, et ce, dans tous les secteurs.

Par le présent avis, l'Alliance redemande donc formellement au CSSDM d'intervenir auprès du MEQ afin que les sommes allouées aux mesures TIC soient bonifiées de manière substantielle dès cette année et pour les années à venir afin, notamment, de mieux contrer l'obsolescence des outils technologiques pour soutenir les enseignantes et enseignants qui choisissent en toute autonomie d'utiliser le numérique dans leur enseignement. Un tel objectif passe entre autres par la continuité de la mise aux normes des infrastructures technologiques, y compris le rehaussement, puis le maintien de la qualité de la connexion sans fil. Or, rappelons que le développement exponentiel de la technologie et en particulier des logiciels, couplé à leur obsolescence notamment en raison de la mainmise des GAFAM sur l'univers numérique et l'imposition par ces derniers de systèmes d'exploitation en circuit fermé, au détriment des systèmes libres, engendre des besoins croissants tant au niveau de la bande passante qu'en termes de renouvellement de l'infrastructure technologique.

De telles représentations auprès du MEQ, mais aussi des prises de position publiques et fortes de la part de sa direction générale placeraient le CSSDM, le centre de services scolaire le plus imposant au Québec, comme chef de file des employeurs à la défense d'une instruction publique, gratuite et de qualité. Nous l'invitons à suivre cette voie et à revendiquer toutes les ressources essentielles et nécessaires pour remplir adéquatement sa mission et contribuer à rendre les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignantes et enseignants conformes aux ambitions justes et légitimes de celles et ceux qui font l'école.